

Investir au Maroc



Sommaire

Section 1	: Profil du pays.....	3
Section 2	: Economie du Maroc.....	5
Section 3	: Infrastructures.....	6
Section 4	: Axes de développement majeurs.....	8
Section 5	: Avantages comparatifs.....	10
Section 6	: Attractivité des investissements étrangers.....	11
Section 7	: Le statut avancé du Maroc.....	13
Section 8	: Apport de la constitution au Maroc.....	14
Section 9	: Principales formes juridiques des sociétés.....	15
Section 10	: Principales dispositions fiscales.....	18
Section 11	: Indicateurs sociaux.....	19
Section 12	: Structures d’accueils spécifiques.....	20

Indicateurs clés

Profil du pays

Situation

- Région : Afrique du Nord à 14 km de l'Espagne
- Superficie : 711 KKM2
- Pays africain au plus grand accès littoral: Côte Atlantique + méditerranée (500 km)
- Capitale: Rabat/ Capitale économique: Casablanca/ plusieurs ports d'envergure (Tanger, Casablanca, Agadir etc.)

Population

- Population : 33,8 millions
- Population urbaine: 60%
- Population active : 11,67 millions
- Chômage : 10%
- Espérance de vie : 74,8 ans Hommes : 73,9 ans ; Femmes : 75,6 ans
- Taux de fécondité : 2,19 enfants par femme
- PIB par habitant : 2871,51\$/an
- Taux de pauvreté : 9%
- Taux d'alphabétisation des 10 ans et + : 57%

Langues & monnaie

- Langues officielles: Arabe, Berbère
- Langues véhiculées: Français, Anglais, Espagnol
- Monnaie: 1 euro = 11 dirhams (approximatif)



Indicateurs clés

Profil du pays

- Marché financier émergent (74 sociétés cotées). En 2016, Casablanca intègre le classement des plus grandes places financières mondiales à la 33^{ème} place et 1^{ère} en Afrique.
- Métiers mondiaux: tourisme, offshoring, agro-alimentaire, industrie automobile, solaire etc.
- Proximité du marché européen: 14 kilomètres
- l'Union européenne, 1er partenaire commercial (client et fournisseur)
- Après UE, Chine, USA et Arabie Saoudite sont les principaux fournisseurs/ Les principaux clients après UE sont Inde & USA.
- Détient 74% des réserves mondiales de phosphate et premier exportateur au monde
- Des milliers de KM de cotes avec des eaux riches en faune
- Bénéficie d'infrastructures parmi les plus développées du continent Africain
- Bonne stabilité politique comparée à beaucoup d' autres pays Africains
- Pays reconnu pour son ouverture culturelle, la douceur de son climat et sa diversité géographique.



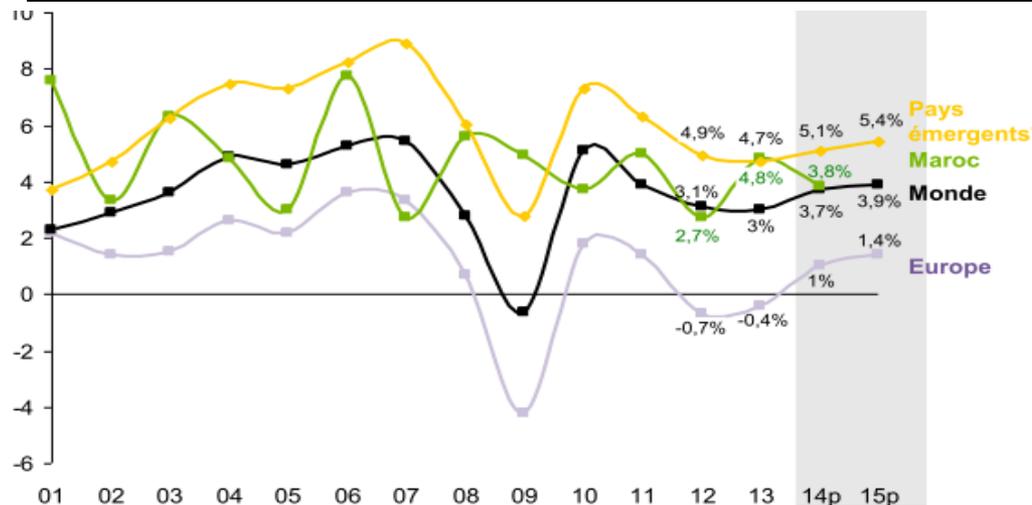
Indicateurs clés

Economie

Indicateurs macroéconomiques	2013	2014	2015
Croissance PIB (%)	4,6	5,2	4,4
Balance commercial (Déficit % PIB)	-13,21	-12,01	
Taux d'inflation (%)	1,9	1,1	1,3
Investissements directs à l'étranger (Milliard MAD)	40	32	39
Taux de chômage (%)	9,2	9,9	10

Source: FMI/HCP

Historique et prévisionnel comparé d'évolution de PIB (2001-2015)



Source: FMI

- Taux de croissance moyen du PIB proche de celui des pays émergents et au dessus de la moyenne européenne

- Inflation maîtrisée

- 2^{ème} pays africain le plus attractif en terme d'IDE selon une étude intitulée «African countries of the future 2013/2014» FDI, publication spécialisée du Financial Times

- En 2015, Standard & Poor's a confirmé le Maroc dans la catégorie Investment Grade avec une note souveraine à BBB- saluant une stabilité politique et sociale, des perspectives de croissance économique ainsi qu'une dette gouvernementale modérée..

- Classé 1^{er} en Afrique du Nord en terme de prospérité et de bien être, et 2^{ème} en Afrique. (Source The Legatum Institute)

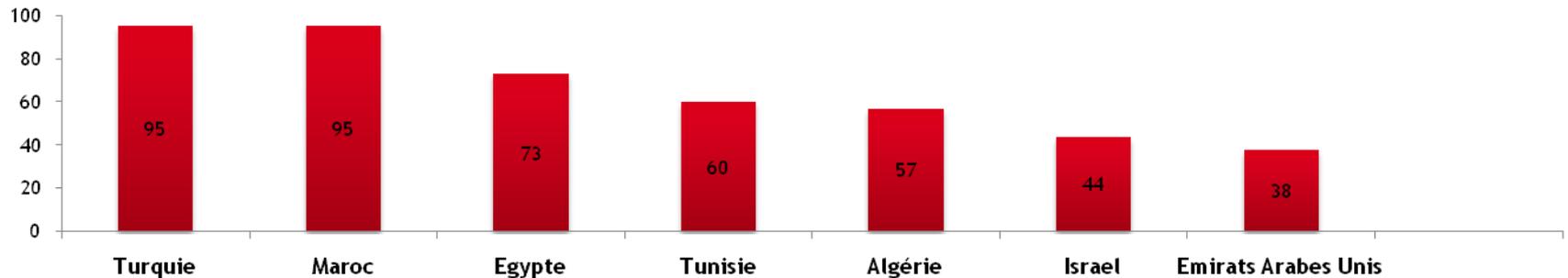
Indicateurs clés

Economie (suite)

Le système économique se caractérise par une grande ouverture vers l'extérieur se traduisant notamment par la signature de plusieurs accords de libre-échange :

- L'accord de libre échange avec l'Union européenne (ZLE).
- L'accord de libre-échange avec les pays arabes méditerranéens (Accord d'Agadir) qui comprend la Tunisie, la Jordanie et l'Égypte.
- L'accord de libre échange avec les Émirats arabes unis.
- L'accord de libre échange avec la Turquie.
- L'accord de libre-échange avec les États-Unis
- L'accord de libre-échange avec la Grande Zone Arabe prévoit une suppression totale des droits de douane entre les pays signataires de l'Accord (Maroc, Tunisie, Libye, Égypte, Liban, Syrie, Palestine, Jordanie, Irak, Koweït, Arabie Saoudite, Emirats Arabes Unis, Oman, Qatar, Bahreïn et Yémen).

Croissance du PIB par tête entre 2012 et 2022 (en %) - Source: IHS Global Insight, Euler Hermes 2013



- En dépit de la crise mondiale, le Maroc a pu résister à la vague des impacts qu'elle a engendrée grâce à la stabilité du cadre macroéconomique et à la solidité de son secteur financier.
- Le taux de croissance économique en 2015 se situe à 4,3% selon le HCP et 4,6% selon la BERD
- Les perspectives de croissance économique à horizon moyen terme 2022 sont plus positives

Infrastructures

Réseau autoroutier

L'armature autoroutière est longue de 1 773 km (août 2016). Le Maroc a pour ambition, dans le cadre de son « Plan Routier à l'horizon 2035 », de construire 3 400 kilomètres d'autoroutes et 2 100 kilomètres de voies express.

C'est le 2ème plus grand réseau d'Afrique et le 1er réseau du maghreb.

Chemin de fer

Leader en Afrique en terme d'infrastructures ferroviaires en arrivant premier du continent (2120 kilomètres), et passe à la 33e position au niveau mondial, dépassant des pays comme la Norvège, le Brésil, la Turquie ou encore l'Australie. (Rapport Davos 2015/2016)

Le Maroc est le 1er pays africain à se doter d'une ligne à grande vitesse (TGV) qui couvrira dans un premier temps l'axe Casablanca-Tanger puis à horizon 2035 Casablanca, Fès, Taza et Oujda.

Réseau aéroportuaire

Le Maroc compte 18 aéroports internationaux dont celui de Casablanca, l'un des plus importants d'Afrique.

Les aéroports marocains ont accueilli 17.3 millions de passagers en 2014.

Le nombre de transporteurs aériens desservant régulièrement le Maroc (hiver 2013/2014) a doublé depuis 2003 : 44 compagnies contre 22 en 2003.

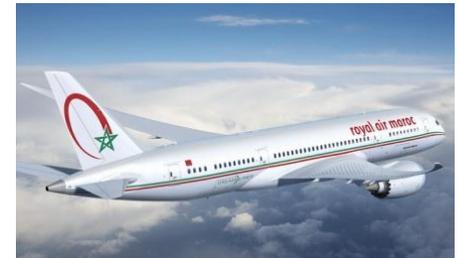
Le Groupe Royal Air Maroc, plus importante compagnie Marocaine est 2ème en Afrique.

Le Maroc est actuellement connecté à 51 pays et 113 aéroports étrangers via des lignes régulières contre 29 pays et 43 aéroports en 2003

Infrastructures portuaires

Depuis 2007, Tanger-Med surclasse le port de Casablanca. Ce port qui a traité 1,8 millions de conteneurs en 2012 (8 millions en 2016) se situe à 14 km de l'Espagne.

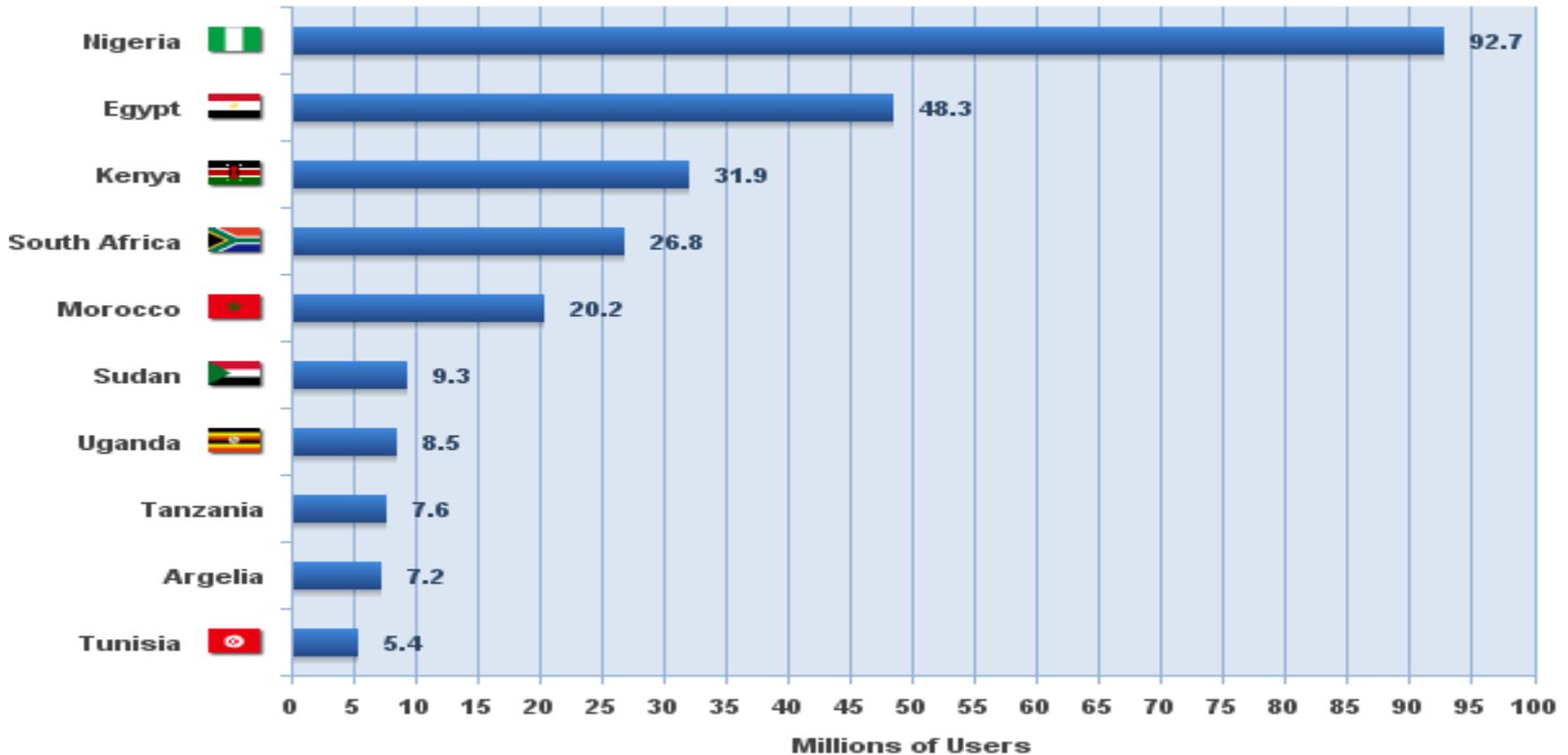
Depuis 2011, le Maroc est passé de la 78ème à la 17ème place mondiale en matière de connectivité maritime et devient le premier pays en Afrique (rapport de la CNUCED).



Télécoms et internet

Le secteur des télécommunications contribue à 10% du PIB annuel. Il est aussi l'un des principaux bénéficiaires des IDE.

Africa Top 10 Internet Countries November 2015



Source: Internet World Stats - www.internetworldstats.com/stats1.htm
330,965,359 Internet Users in Africa estimated for November 30, 2015
Copyright © 2015, Miniwatts Marketing Group

Axes stratégiques de développement majeurs du Maroc



Plan Azur

- Renforcement de l'attractivité touristique
- Créations de 6 stations balnéaires de haut niveau + formation RH
- Objectif initial de 10 millions de touristes atteint

Plans Emergence

Stratégie de ciblage sectoriel orientée export:

- Développement de nouveaux métiers exemple: offshoring, énergies renouvelables
- Création de plateformes industrielles intégrées et zones franches d'exportation
- Mise à niveau compétitivité et modernisation secteurs industriels dont traditionnels



Plan Maroc Vert

Stratégie d'industrialisation et de modernisation de l'agriculture Marocaine (réduire la dépendance aux aléas climatiques notamment)

Développement des infrastructures

Parmi les plus développées en Afrique: 18 aéroports internationaux, 27 ports dont nouveau Tanger Med, 2^{ème} réseau autoroutier d'Afrique, 2120 km de chemins de fer, 1^{er} pays d'Afrique à se doter du TGV, 70 plateformes logistiques



Axes stratégiques de développement majeurs (suite)

Le Maroc, hub économique et financier en Afrique

- De par ses atouts et son histoire, le Maroc se positionne naturellement comme un hub africain des investissements étrangers, et constitue une plateforme légitime facilitant l'accès aux marchés Africains et notamment celui des pays d'Afrique de l'Ouest et centrale.

Partenaire historique

- Le Maroc est un pays Africain
- Œuvré politiquement pour la solidarité et la cohésion africaine depuis 1960 sous Feu Mohamed V
- De nombreuses délégations royales ont développé les relations commerciales et d'affaires
- Nombreux accords signés avec états africains (conventions de non double imposition, ALE en cours de négociation avec UEMOA et CEMAC).
- Accueil de nombreux étudiants africains Francophones
- Importance historique de l'immigration Marocaine au Sénégal

Le secteur privé Marocain reconnu

- Des champions nationaux de divers secteurs Banques, Assurance, Télécom, ciment se sont implantés le plus souvent par croissance externe

- Maroc télécom a acquis les licences des opérateurs historiques de Mauritanie, Burkina, Gabon et Mali
- AWB, BMCE et BP sont notamment implantés dans la majeure partie de l'EUMOA
- Groupe Saham et Anas Seffrioui



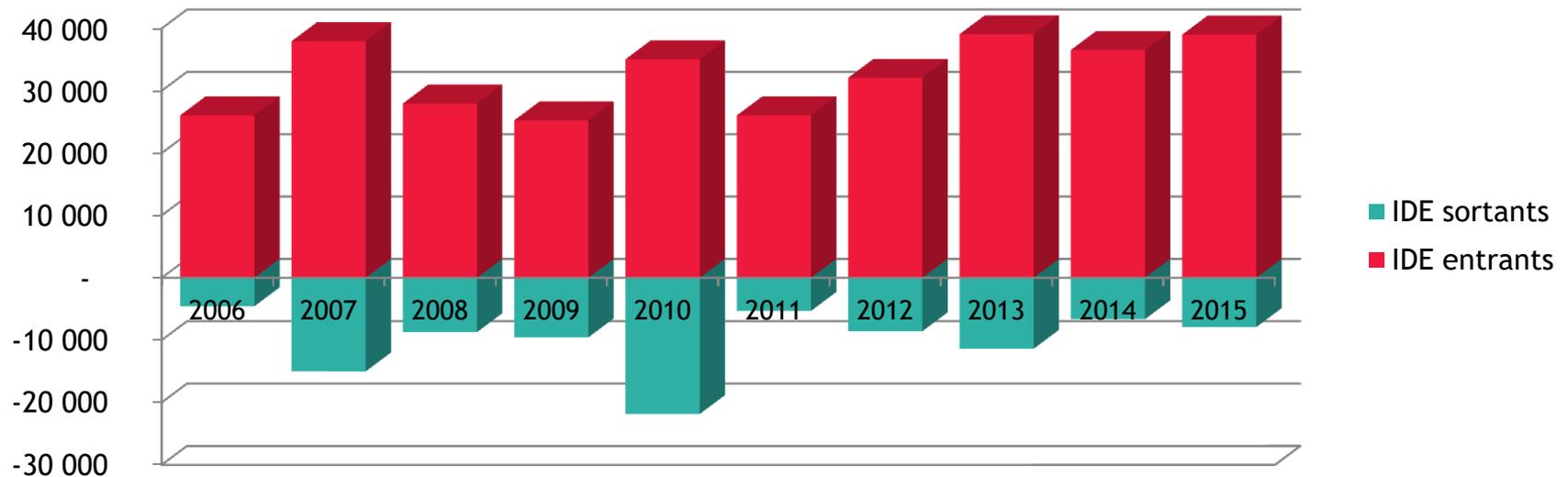
Avantages comparatifs du Maroc

- De par sa situation géographique stratégique entre l'Europe, l'Asie occidentale et l'Afrique, le Maroc représente la porte d'entrée sur l'Afrique subsaharienne.
- Tirant profit de sa proximité, le Maroc a déjà conclu plusieurs accords bilatéraux avec divers pays de l'Afrique subsaharienne. La part de marché des biens marocains en Afrique subsaharienne a plus que doublé en 10 ans, passant de 0,23% en 2003 à 0,48% en 2013 ;
- Ce rapprochement permettra au pays de bénéficier d'un faible coût de la main d'œuvre ainsi que des produits à bas prix (tels que la production d'intrants agricoles) ;
- Le marché de la consommation finale en Afrique étant encore sous exploité, la demande y est pourtant importante. À ce titre, l'agroalimentaire est un bon exemple de l'adaptabilité des produits marocain avec les préférences observées dans les marchés africains ;
- Le Maroc a enregistré entre 2003 et 2013 une croissance moyenne annuelle de 18% sur les exportations vers les pays du continent ;

Attractivité des investissements Directs Etrangers (IDE)

•Le Maroc est un pays attractif pour les investisseurs étrangers. La publication du «World Investment Report 2015» par la CNUCED a relevé que grâce à sa stabilité politique et à sa politique agressive d'attraction des investissements, le Royaume enregistre une excellente performance puisqu'en 2015, le flux net des IDE a atteint 3,6 MM\$ en hausse de 8,6% par rapport à 2014. Le Maroc a représenté 33% des flux des IDE à destination d'Afrique du Nord contre 10% en 2010 contre 6% des IDE à destination du continent Africain. Malgré un contexte économique international peu favorable, une évolution comparative des flux d'IDE place le Royaume en tête dans la zone de l'Afrique du Nord.

Evolution des IDE au cours de la période 2006-2015 (Milliards Dh)



Source: office des changes

Attractivité des investissements Directs Etrangers (IDE)

2014, en %



Source : Agence Marocaine de Développement des Investissements

- L'Europe demeure le premier groupe régional d'investisseurs au Maroc : La France représente 21% des IDE. Le Maroc est la 2ème destination des IDE français après la Chine.
- Depuis 2007, les investissements en provenance des pays Arabes augmentent fortement, particulièrement dans les secteurs du tourisme et de l'immobilier.

Le statut avancé: une reconnaissance des réformes initiées par le Maroc

« Le Maroc est le premier pays de la région du Sud de la Méditerranée à bénéficier du statut avancé dans ses relations avec l'UE » Mme Benita Ferrero-Waldner, Commissaire européenne pour les relations extérieures et la politique européenne de voisinage.

Sur le plan économique, ce statut inclut la « mise en place d'un espace économique commun », s'inspirant des règles régissant l'Espace économique européen.



Apport de la nouvelle constitution du Maroc

Votée le premier juillet 2011 dans le cadre d'un referendum national, la nouvelle constitution a pour objectif d'assurer une avancée dans la marche de développement du pays et de répondre aux exigences de progrès démocratique et socioéconomique.

Les principaux changements apportés par cette constitution se résument comme suit:

- L'attachement aux constantes immuables de la Nation marocaine, dont le souverain a la charge d'assurer la pérennité et la continuité en assurant la protection de la foi et des fidèles, et le libre exercice des cultes.
- La volonté de conforter et de consacrer les attributs et les mécanismes qu'induit le caractère parlementaire du régime politique marocain par une séparation des pouvoirs et la clarification des compétences respectives.
- L'Exécutif sera désigné au sein du parti arrivé en tête des élections de la Chambre des Représentants, marquant ainsi l'émergence d'un gouvernement issu du suffrage universel direct.
- La constitutionnalisation de tous les droits de l'Homme tels qu'ils sont reconnus universellement. De même qu'il est question de l'émergence démocratique du Pouvoir exécutif sous la conduite du Chef de gouvernement.

Juridique: les principales formes de sociétés

<u>Société de capitaux</u>	<u>Définition</u>	<u>Principales caractéristiques</u>
Société Anonyme (SA)	La société anonyme est une société commerciale	<ul style="list-style-type: none">- Le nombre d'actionnaires ne peut être inférieur à 5- Le capital minimum est de 3 millions de DH pour les SA faisant appel public à l'épargne et 300.000 DH dans le cas contraire.- Le montant nominal de l'action ne peut être inférieur à 50 DH à l'exception des sociétés cotées en bourse, dont le nominal peut être fixé à 10 DH- Les actions en numéraire doivent être libérées lors de la souscription d'au moins le 1/4 de leur valeur nominale. Les actions en nature sont libérées intégralement lors de leur émission- Management: Conseil d'administration ou Directoire et Conseil de surveillance- Contrôle: Commissaire aux comptes pour 3 ans renouvelable
Société à responsabilité limitée (SARL)	Forme de société intermédiaire qui est une société commerciale à responsabilité limitée où la responsabilité est limitée aux apports, mais qui présente des caractéristiques de la société de personnes. Il s'agit de la forme la plus répandue.	<ul style="list-style-type: none">- Une seule personne dite - associée unique- peut constituer la SARL.- Le nombre maximum d'associés ne peut dépasser (50)- Le capital social minimum requis est de 1 DH- Possibilité d'apports en nature- La gestion d'une SARL peut être assumée par une ou plusieurs personnes physiques responsables individuellement ou solidairement vis à vis des tiers (gérant)- Le contrôle de la gestion d'une SARL est confié à un ou plusieurs commissaires aux comptes. Ce contrôle facultatif, devient Obligatoire si CA > 50 millions dh HT.

Juridique: les principales formes de sociétés

<u>Sociétés de capitaux</u>	<u>Définition</u>	<u>Principales caractéristiques</u>
Société en commandite par actions	La société en commandite par actions dont le capital est divisé en actions est constituée entre un ou plusieurs commandités, qui ont la qualité de commerçants et répondent indéfiniment et solidairement des dettes sociales, et des commanditaires qui ont la qualité d'actionnaires et ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports	<ul style="list-style-type: none">- Le nombre des associés commanditaires ne peut être inférieur à trois (3)- Le ou les premiers gérants sont désignés par les statuts. Ils accomplissent les formalités de constitution dont sont chargés les fondateurs de sociétés anonymes- Les gérants sont désignés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires avec l'accord de tous les associés commandités- Le conseil de surveillance assume le contrôle permanent de la gestion de la société. Il dispose à cet effet, des mêmes pouvoirs que les commissaires aux comptes
Société anonyme simplifiée	Société constituée entre personnes morales en vue de créer ou de gérer une filiale commune, ou bien de créer une société qui deviendra leur mère commune	<ul style="list-style-type: none">- Les membres de la société: personnes morale de la SA qui doivent avoir un capital au moins égal à deux millions de DH- Le capital doit être libéré en totalité dès la signature des statuts- La société ne peut faire publiquement appel à l'épargne- Le président peut être une personne morale

Juridique: les principales formes de sociétés

<u>Sociétés de personnes</u>	<u>Définition</u>	<u>Principales caractéristiques</u>
Société en nom collectif (SNC)	La société en nom collectif est une société dont les associés ont tous la qualité de commerçants et répondent indéfiniment et solidairement des dettes sociales	<ul style="list-style-type: none">- Tous les associés sont gérants, sauf stipulation contraire des statuts- Les associés peuvent nommer à la majorité des associés un ou plusieurs commissaires aux comptes- Les parts sociales sont nominatives et ne peuvent être cédées qu'avec le consentement de tous les associé- La société prend fin par le décès de l'un des associés sauf dispositions statutaires contraires
Société en participation	La société en participation n'existe que dans les rapports entre associés et n'est pas destinée à être connue des tiers. Elle n'a pas la personnalité morale	<ul style="list-style-type: none">- A l'égard des tiers, chaque associé contracte en son nom personnel. Il est seul engagé même dans le cas où il révèle le nom des autres associés sans leur accord- Toutefois, si les participants agissent en qualité d'associés, ils sont tenus à l'égard des tiers comme des associés en nom collectif.
Société en commandites simple (SCS)	La société en commandite simple est constituée d'associés commandités et d'associés commanditaires.	<ul style="list-style-type: none">- Les associés commandités sont tenus indéfiniment et solidairement des dettes sociales- Les associés commanditaires répondent des dettes sociales seulement à concurrence de leur apport.- L'associé commanditaire ne peut faire aucun acte de gestion engageant la société vis à vis des tiers, même en vertu d'une procuration- La société continue malgré le décès d'un commanditaire

Principales dispositions de la fiscalité marocaine

Impôt sur les sociétés (IS)

- Droit commun:

Barème proportionnel selon les tranches de bénéfices pour les sociétés éligibles à cet impôt qui est calculé comme suit:

- 10% pour les bénéfices inférieurs ou égaux à 300 000 dirhams
- 20% pour les bénéfices de 300 001 à 1 000 000 dirhams
- 30% pour les bénéfices de 1 000 001 à 5 000 000 dirhams
- 31% pour les bénéfices au-delà de 5 000 000 dirhams

Avec exonération de la cotisation minimale pour les premiers trente six mois d'exercice

- Banques et assurances : 37%
- Export : exonération totale pendant les 5 premières années puis taux réduit de 17,5%
- Les sociétés réalisant un bénéfice fiscal inférieur ou égal à trois cent mille (300.000) dirhams bénéficient d'un taux réduit d'imposition à l'IS fixé à 10%
- Dispositions particulières notamment pour les zones franches, offshore et statut Casablanca Finance City

TVA

- Droit commun : 20%
- Taux réduits: 7% (certains produits de première nécessité), 10% et 14%

Impôt sur le revenu

- Impôt progressif
- Taux marginal : 38% (impôt retenu à la source pour les salariés)

Principales dispositions de la fiscalité marocaine

Contribution sociale exceptionnelle de solidarité sur les bénéficiaires pour les sociétés

Pour les sociétés dont le bénéfice net est égal ou supérieur à quinze millions (15.000.000)

- Impôt progressif
- Taux marginal : 2%
- Cette contribution prendra fin au 31 décembre 2015

• Droits d'enregistrement

Création ou augmentation de capital: 1% avec un minimum de 1000 MAD

- Sont enregistrées au droit fixe de mille (1.000) dirhams, les constitutions et les augmentations de capital des sociétés ou des groupements d'intérêt économique, réalisées par apports, à titre pur et simple, lorsque le capital social souscrit ne dépasse pas cinq cent mille (500.000) dirhams.

• Autres

- Exonération de la taxe professionnelle pendant les cinq premières années

- Imposition de la retenue à la source au taux de 10% des prestations de services achetées à l'étranger
 - Protection des investissements étrangers et du libre transfert des capitaux apportés en devises et revenus sans limite
 - Les personnes physiques qui procèdent, entre le 1er janvier 2014 et le 31 décembre 2015, à l'apport de l'ensemble des titres de capital qu'ils détiennent dans une société holding résidente soumise à l'IS, ne sont pas imposables au titre de la plus value nette réalisée suite audit apport.
- - Les personnes physiques qui procèdent, entre le 1er janvier 2014 et le 31 décembre 2016, à l'apport de l'ensemble des titres de capital qu'ils détiennent dans une société holding résidente soumise à l'IS, ne sont pas imposables au titre de la plus value nette réalisée suite audit apport

Indicateurs sociaux

SMIG et horaires

- SMIG brut : 13,46 MAD/h soit 2 570,86 MAD/mois
- 44h/semaine avec 1 jour minimum de repos
- Secteur tertiaire: dans la pratique 40h en moyenne (jours ouvrés)

Formation professionnelle

- Prise en charge possible jusqu'à 70% des frais engagés

Droit de grève

- Régi par le code du travail

Comité d'entreprise

- Obligatoire à partir de 50 salariés

Comité de sécurité et d'hygiène

- Obligatoire à partir de 50 salariés

Délégué du Personnel

- Obligatoire à partir de 10 salariés : un délégué titulaire et un délégué suppléant devant être élus

Couverture maladie obligatoire

- AMO : 3,50% du salaire brut (SB)

Taux de charges sociales minimal (hors AT)

- 16,6% du SB dont 8,60% plafonné à 6 000 MAD par mois

Jours fériés

- 13 jours dont 4 liés au calendrier lunaire

Structures d'accueil spécifiques

Casablanca Finance City (CFC)

- Le CFC est l'un des outils créés par le Maroc pour se positionner en tant que Hub Africain.
- Statut juridique et fiscal accompagné d'une offre immobilière, infrastructures spécialisées, un système réglementaire, des ressources humaines et autres services connexes.
- S'adresse notamment aux :
 - institutions financières (les établissements de crédit, les entreprises d'assurance et de réassurance, les sociétés de courtage en assurance et en réassurance, les institutions financières opérant dans le secteur de la gestion d'actifs et les prestataires de services d'investissement)
 - sièges régionaux de multinationales
 - prestataires des services professionnels (la notation financière, la recherche financière, l'information financière, l'audit et les services de conseil juridique, fiscal, financier, stratégique, d'actuariat et de ressources humaines)
 - Holdings
- Avantages fiscaux: IS à 0% pendant 5 ans puis 8,75% / IR à 20% pendant 5 ans
- Assouplissements au niveau juridique et notamment pour la réglementation des changes:
 - Entière liberté de gestion des avoirs de provenance étrangère
 - Assouplissement des démarches administratives relatives au transfert des rémunérations en devises au titre des opérations d'assistance technique et de prestations diverses entre filiales et société mère
 - Entière liberté d'ouverture de comptes en devises et de comptes en dirhams convertibles



Structures d'accueil spécifiques

Les Zones Franches d'Exportation

- Les zones franches font partie intégrante de la stratégie du Maroc pour attirer l'investissement étranger destiné à l'export. En complément de Tangier Free Zone, le Maroc a notamment créé Atlantic Free Zone près de Kenitra et Oujda Free Zone dans la région de l'Orientale ;
- Les zones franches octroient aux entreprises qui y sont implantées des avantages fiscaux ainsi qu' une réglementation juridique spécifique notamment au regard du régime des changes et du régime douanier :
- Elles se définissent comme un territoire où les activités sont soustraites sous certaines conditions à la législation et à la réglementation douanière et à celles relatives au contrôle du commerce extérieur et des changes :
 - Liberté totale de change pour les opérations commerciales, industrielles et de services réalisées avec l'étranger par des entreprises installées en Zone franche d'exportation .
 - Les règlements des opérations réalisées à l'intérieur des zones franches d'exportation sont effectués en monnaies étrangères convertibles.
- Avantages fiscaux: exonération de droits d'enregistrement constitution et acquisition de terrains/ exonérations d'IS/ de TVA/ de taxe professionnelle.



Contacts

BDO sarl

Audit - Conseil - Tax - Legal - Expertise-comptable

Société au capital de 1.700.000 Dhs, membre du réseau international BDO

432, Rue Mustapha Al Maani, Casablanca Maroc (bureaux à Rabat et Marrakech également)

Téléphone : +212 5 22 22 19 24

www.bdo.ma

Contact : Nsaghir@bdo.ma

BDO 50 YEARS

DELIVERING EXCEPTIONAL CLIENT SERVICE WORLDWIDE

BDO